

# Le Fer de lance



Volume 18 n° 4  
16 décembre 2015

## Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi  
de 8 h à 17 h

Vendredi  
de 8 h 15 à 12 h  
de 13 h 15 à 15 h 30

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec) H7N 4B2

Téléphone:  
**450 978-1513**

Télécopieur :  
**450 978-7075**

[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)  
[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

## Rédaction :

*Guy Bellemare  
Julie Bossé  
Justine Dauphinais  
Manon Lafrance*

## Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Croire en nous !, p. 3;
3. Le droit d'association, de négocier et de faire la grève: un droit constitutionnel !, p. 4;
4. Incidences de la grève sur le régime de retraite et sur l'accumulation du 20 jours, p. 4;
5. Enseignantes enceintes: impacts de la grève sur les prestations du RQAP, p. 5;
6. Calendrier des activités, p. 5;
7. Opération Évaluation du personnel enseignant, p. 6;
8. Concours: La persévérance a aussi un visage, p. 6;
9. L'austérité, p. 7;
10. La grève en image, p. 8.

# 1. Mot du président



Les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) répondent présents !

Les syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) viennent d'effectuer le mandat de trois jours consécutifs de grève. Ces journées étaient importantes pour démontrer à la partie patronale que nous sommes déterminés à obtenir un contrat de travail négocié et satisfaisant. Ce contrat de travail devra contenir des éléments qui feront en sorte que le travail quotidien des enseignantes et enseignants s'en trouvera amélioré.

Nous avons démontré, une fois de plus, lors de plusieurs manifestations pendant ces trois journées que nous n'abandonnerons pas, non plus, les élèves qui font les frais des compressions budgétaires qui minent leurs conditions d'apprentissage. Nous n'acceptons pas le désengagement de l'État envers l'école publique.

Que ce soit lors de la grande manifestation organisée par la FAE conjointement avec le Front commun, une première depuis les années soixante-dix, ou lors des deux journées organisées localement, les membres du SERL se sont mobilisés. Lors de la marche de la FAE-Front commun, nous avions la conviction de participer à un grand moment durant lequel les forces vives syndicales étaient rassemblées pour un seul et même objectif : réclamer une amélioration des conditions de travail des salariées et des salariés de l'État. Ceux qui y étaient peuvent en témoigner.

Les deux dernières journées de grève se sont déroulées sur notre territoire. Pendant qu'une partie de nos membres avaient érigé des piquets de grève devant les établissements scolaires de Laval, les autres sont venus se joindre à leurs collègues devant le siège social de la Commission scolaire de Laval (CSDL) durant la journée de jeudi. Vendredi c'est en grand nombre que les membres du SERL

sont venus marcher sur le boulevard Saint-Martin afin de réclamer un réinvestissement en éducation et de meilleures conditions de travail. Cette marche réunissant près de 1 500 enseignantes, enseignants et citoyens a été le moment fort de ces trois journées de grève. Nous avons été à même de constater qu'au SERL, nous avons des membres engagés. Nous pouvons être fiers de notre mobilisation et de l'espace que nous occupons au sein de l'une des organisations syndicales les plus dynamiques, la FAE. Malgré cette réussite, il ne faut pas baisser notre garde, c'est pourquoi nous devons poursuivre nos actions et maintenir notre mobilisation. Cette lutte en est une pour défendre la pérennité de l'école publique et c'est collectivement que nous avons le plus de chance de réussir.

Par ailleurs, les récents développements dans le dossier de la négociation nationale laissent entrevoir que d'autres décisions importantes seront à prendre au retour du congé des fêtes.

Au nom des membres du conseil d'administration, du personnel du SERL, et en mon nom personnel, je vous remercie de votre implication et vous souhaite un reposant et joyeux congé des fêtes !

Syndicalement vôtre !

Le président,

*Guy Bellemare*



# *Nos meilleurs vœux pour de très joyeuses fêtes à tous les membres du SERL !*



## **2. Croire en nous !**

Nous n'avons que des mots d'admiration pour nous toutes et nous tous qui avons pris le temps et l'énergie pour assister à l'assemblée générale du 4 novembre dernier.

Après une journée de travail, nous étions mobilisés. À près de 1 100 membres, l'énergie était palpable. Certains se sont privés de voir leurs petits, d'autres les ont amenés. Ensemble, nous avons décidé de nous donner ce mandat de grève de trois jours.

Soyons fiers et continuons d'avancer. Pour reprendre les mots de Fred Pellerin « *La grève, la grève, ce*

*n'est pas une raison pour se faire mal. La grève c'est une raison pour se faire mieux ! ».*

Notre cause est juste, continuons à défendre nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves. Continuons à défendre notre école publique.

Syndicalement vôtre,  
Votre conseil d'administration



### **3. Le droit d'association, de négocier et de faire la grève: un droit constitutionnel !**

---

Dans des jugements récents de la Cour suprême<sup>1</sup> du Canada, le droit d'association et de négociation évolue en faveur des travailleuses et des travailleurs.

Premièrement, la Cour suprême reconnaît que le droit à un véritable processus de négociation collective est protégé par la Constitution. Le processus de négociation est protégé, mais cela ne garantit pas un résultat pour autant.

En un deuxième temps, la Cour suprême a confirmé que le droit de grève en relation avec le droit d'association est un droit protégé par la Constitution. La Cour suprême reconnaît que le droit de grève est un droit constitutionnel de façon à équilibrer le rapport de force. Sans la grève, l'employeur conserve un plus grand rapport de force.

Traitant du rapport de force, le juge Abella fait référence à un sophisme aphoristique d'Anatole France : « *La loi, dans un grand souci d'égalité, interdit aux riches comme aux pauvres de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain.* »<sup>2</sup>

De plus, la Cour suprême s'exprime ainsi : « *Le droit de grève jouit de la protection constitutionnelle en raison de sa fonction cruciale dans le cadre d'un processus véritable de négociation collective.* »<sup>3</sup>

« *En recourant à la grève, les travailleurs s'unissent*

*pour participer directement au processus de détermination de leurs salaires, de leurs conditions de travail et des règles qui régiront leur vie professionnelle.* »<sup>4</sup>

« *C'est l'éventualité de la grève qui permet aux travailleurs de négocier leurs conditions de travail presque sur un pied d'égalité avec l'employeur. Sans le droit de grève, la négociation risque de n'être qu'un vœu pieux.* »<sup>5</sup>

L'essentiel qui ressort de ces décisions de la Cour suprême est très pertinent, surtout dans le contexte dans lequel nous nous trouvons. On reconnaît aux travailleuses et aux travailleurs le droit constitutionnel de s'associer, de négocier collectivement et de faire la grève en cas d'impasse. Donnons-nous le pouvoir d'avoir le rapport de force avec ce gouvernement méprisant.

---

<sup>1</sup>Saskatchewan Federation of Labour v Saskatchewan, 2015 CSC 4  
Association de la police montée de l'Ontario c. Canada 2015 CSC 1

Meredith c. Canada (procureur général) 2015 CSC 2

<sup>2</sup>Saskatchewan Federation of Labour par 54

<sup>3</sup>Saskatchewan Federation of Labour introduction

<sup>4</sup>Saskatchewan Federation of Labour par 54 auteur Fudge et Tucker p. 334

<sup>5</sup>Saskatchewan Federation of Labour par 54 auteur Fudge et Tucker p. 333 et opinion d'expert PRM. Michael

### **4. Incidences de la grève sur le régime de retraite et sur l'accumulation du 20 jours**

---

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la cotisation est obligatoire pour une personne qui a une absence sans salaire à temps plein, autorisée ou non, d'une durée de 30 jours civils consécutifs ou moins.

Ainsi, le fait de faire la grève une journée n'a aucune incidence sur le régime de retraite pour les enseignantes et les enseignants sous contrat puisque les cotisations normales seront prélevées sur la paye comme si la journée avait été travaillée. Pour les enseignantes et les enseignants à temps partiel, c'est vrai pour vu que cette journée aurait été travaillée s'il n'y avait pas eu de grève.

Dans le cas de la suppléante ou du suppléant, cette journée ne sera pas cotisée au régime de retraite. La grève n'interrompt toutefois pas le remplacement d'au moins 20 jours ouvrables consécutifs (au sens de 6-7.03 D), ce « 20 jours » ne sera que suspendu pour la durée de la grève.

## 5. Enseignantes enceintes: impacts de la grève sur les prestations du RQAP

---

Ce message vise les enseignantes enceintes qui sont présentement au travail (non celles recevant des prestations d'indemnité de remplacement du revenu de la CSST (IRR) et celles bénéficiant de l'assurance salaire).

Puisqu'il est possible que les trois journées de grève des enseignantes et des enseignants des 9, 10 et 11 décembre 2015 aient un impact négatif sur votre calcul de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (R.Q.A.P.), nous souhaitons vous informer de la possibilité qui s'offre à vous de demander au RQAP de ne pas prendre en compte la semaine du 7 décembre 2015. Le règlement d'application du RQAP permet cette exception pour une impossibilité qui résulte d'une grève. Celle-ci est prévue à l'article 31.2 du règlement d'application du RQAP. Une confirmation du syndicat sera peut-être exigée. Dans un tel cas, à votre demande, le SERL vous fournira une lettre attestant des journées de grève. Si vous croyez être dans cette situation, n'hésitez pas à communiquer avec le SERL pour de plus amples renseignements.



## 6. Calendrier des activités

---

Quoi ?	Quand ?	Heure ?	Où ?
Assemblée des déléguées et des délégués	12 janvier 2016	16 h 15	Le Palace
Session de préparation à la retraite	15 et 16 janvier 2016 29 et 30 janvier 2016	17 h 30	SERL
Assemblée générale	19 janvier 2016	17 h 15	Château Royal
Assemblée des déléguées et des délégués	16 février 2016	16 h 15	Le Palace

## 7. Opération Évaluation du personnel enseignant

L'avez-vous remarqué ? La Commission scolaire de Laval (CSDL) s'est lancée dans une opération d'évaluation des enseignantes et des enseignants. Le tout étant fait, selon l'employeur, dans l'objectif d'aider et d'appuyer les enseignantes et les enseignants. Puisqu'il est presque impossible d'évaluer toutes les enseignantes et tous les enseignants d'une école ou d'un centre en une année seulement, l'employeur a annoncé au SERL qu'il y aura donc des évaluations rotatives. Normalement, selon les dires de la CSDL, les évaluations vont débuter par les enseignantes et les enseignants moins anciens des écoles et des centres.

Il est important de savoir que le fait d'évaluer des employés fait partie du droit de tout employeur. Il peut évaluer les travailleuses et les travailleurs qu'ils soient précaires, réguliers ou permanents. Cependant, l'évaluation doit se faire de manière respectueuse et ne doit pas être utilisée comme une sanction disciplinaire.

Pour les enseignantes et les enseignants permanents, réguliers, inscrits sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel, si la direction estime que vous ne devriez pas être admissibles à l'octroi d'un autre contrat à la CSDL, n'en tenez pas compte, car le simple fait d'obtenir une évaluation négative est insuffisant pour rompre votre lien d'emploi. C'est votre convention collective et la *Loi sur les normes du travail* qui vous protègent en établissant les procédures et les protections du lien d'emploi. L'impact de l'évaluation pour des enseignantes et des enseignants réguliers, permanents, sur la liste de rappel ou sur la liste de priorité ne devrait pas vous inquiéter, votre contrat de travail est bel et bien là, ce n'est pas une évaluation qui viendra faire obstacle à vos droits.

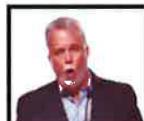
## 8. Concours: La persévérance a aussi un visage



## 9. L'austérité

L'éducation populaire contre les mesures austères !

### Fiche 4 - Uni-e-s contre l'austérité



Le gouvernement actuel tente d'imposer d'importants reculs aux différents secteurs de la société. Accusant les uns d'être responsables des problèmes des autres, il tente de diviser la population pour mieux imposer ses idées. Heureusement, les mouvements sociaux se mobilisent sans relâche pour préserver nos acquis.

C'est essentiel que **les travailleuses et les travailleurs** se battent pour nos conditions de travail, **MAIS** qu'est-ce que ça donne si on perd l'accès à la santé ? Si nos enfants n'ont plus accès à une éducation de qualité ?

C'est essentiel que **les groupes communautaires** obtiennent un meilleur financement, **MAIS** qu'est-ce que ça donne si de plus en plus de gens tombent sous le seuil de pauvreté ? Si de plus en plus de travailleurs et de travailleuses perdent leur emploi ?

C'est essentiel que **les étudiantes et les étudiants** luttent pour une meilleure accessibilité et une plus grande qualité de l'éducation, **MAIS** qu'est-ce que ça donne si les conditions de travail se détériorent ? Si l'accès à une garderie devient trop coûteux ?

#### Les revendications sectorielles sont importantes, mais on a besoin de plus !

Nous voulons des services publics de qualité et des programmes sociaux qui nous protègent en cas de chute. Nous voulons bâtir une société plus juste où tout le monde peut développer son potentiel et réaliser ses rêves.

Pour y arriver, il faut bâtir un rapport de forces, c'est-à-dire un mouvement uni et fort, capable de faire pression sur le gouvernement, quitte à perturber momentanément le fonctionnement normal de la société.

#### 1 PARLER

- Appeler ou visiter un syndicat local, une association étudiante, un organisme de défense de droits, un regroupement d'organismes communautaires, un comité de parents de sa région.
- Organiser une rencontre dans sa localité, sa ville, sa région pour parler d'austérité et de mobilisation.

#### 2 AGIR

- S'organiser avec des gens et des organisations qui ont envie de lutter avec nous.
- Créer un comité organisateur d'une action (il suffit de 2-3 alliés) qui se tiendra cet automne.
- Distribuer des tracts, faire de l'affichage, visiter son ou sa député-e, organiser une manifestation régionale, faire une occupation, un blocage.

#### 3 SE SOLIDARISER

- Appuyer les luttes de ses allié-e-s en participant à leurs actions.
- Joindre la grève du communautaire qui se dessine pour l'automne.
- Discuter d'une grève sociale dans votre milieu

#### À propos d'une grève sociale ?

Une grève sociale, c'est un arrêt de travail de plusieurs secteurs de la société pour se mobiliser autour de revendications communes. La grève sociale n'est pas une fin en soi, c'est un moyen extraordinaire pour forcer le gouvernement à prendre nos revendications au sérieux, c'est un moyen d'alarmer la population sur l'urgence de la situation ! La vraie question, c'est : Est-ce que nos acquis sociaux en valent la peine ?



ON SE MOBILISE CONTRE L'AUSTÉRITÉ - [WWW.REPAC.ORG](http://WWW.REPAC.ORG)

## 10. La grève en image

### Manifestation FAE-Front commun du 9 décembre 2015



## 10. La grève en image (la suite...)

Grève du 10 décembre 2015



## 10. La grève en image (la suite...)

### Grève du 11 décembre 2015 Grande marche des profs de Laval

